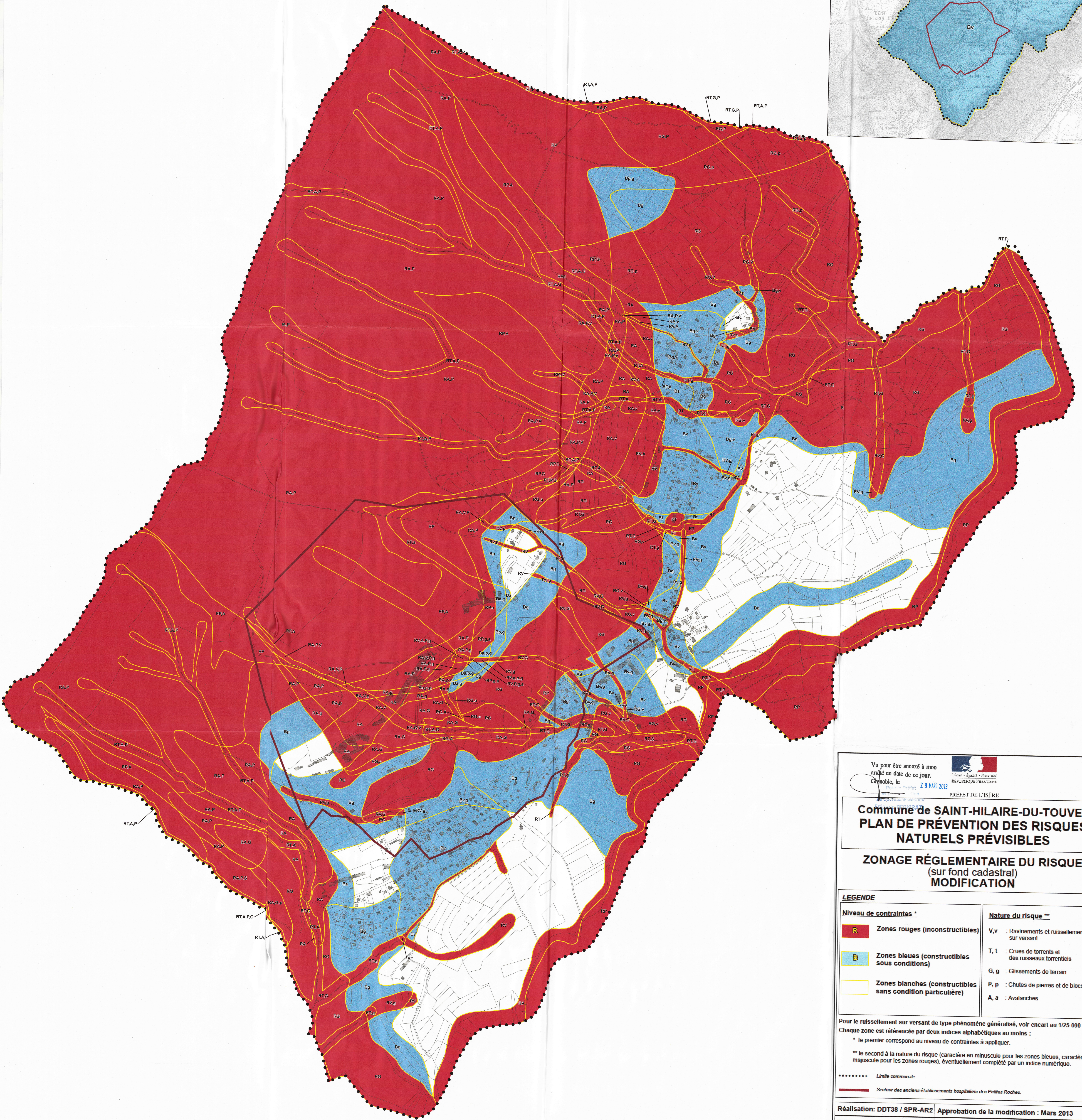
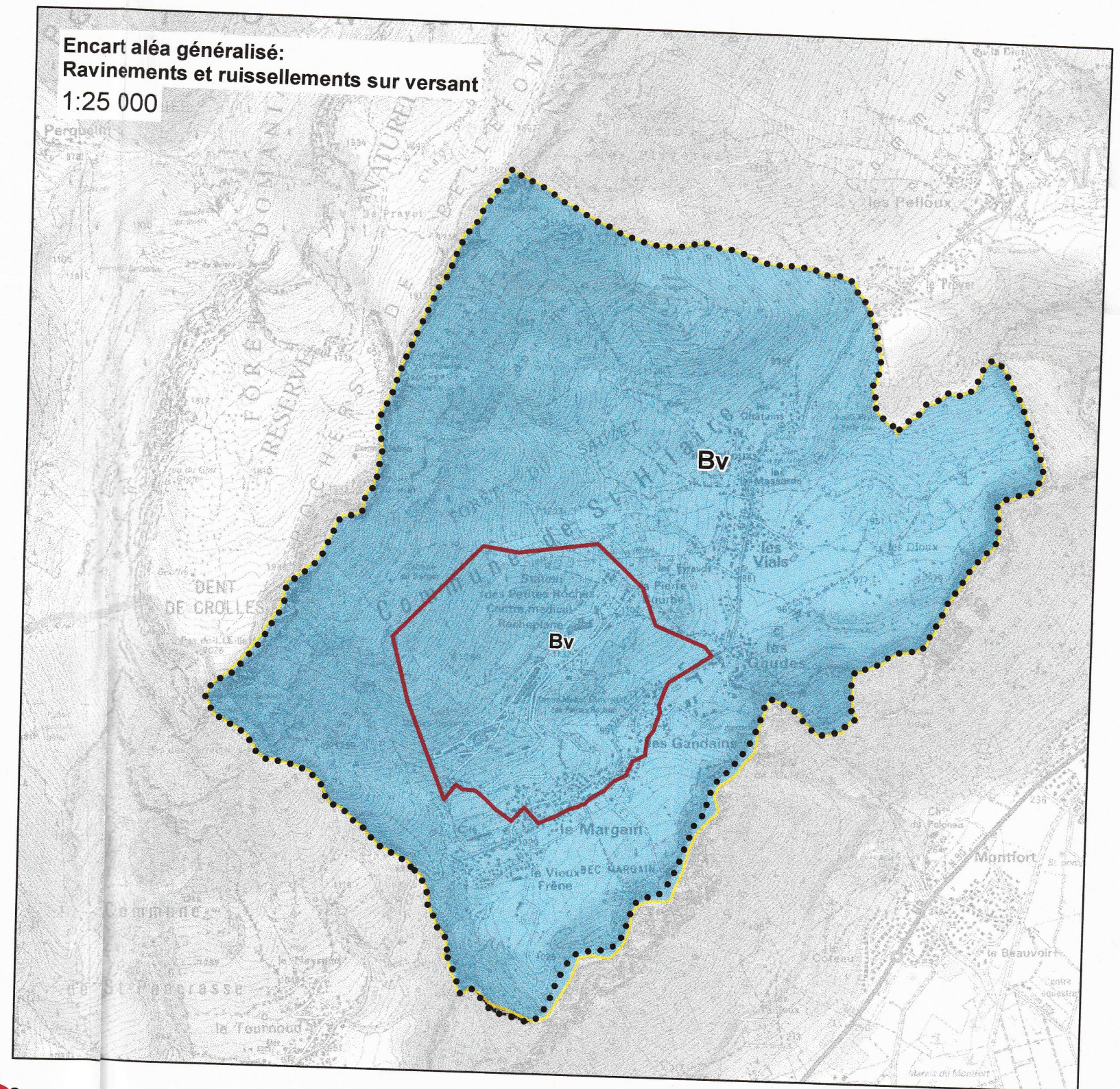




Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 28 Mars 2013

Préfet de l'Isère

Commune de SAINT-HILAIRE-DU-TOUVET
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond cadastral)
MODIFICATION

LEGENDE

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones rouges (inconstructibles)	V, v : Ravinements et ruissellements sur versant
B Zones bleues (constructibles sous conditions)	T, t : Crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
 Zones blanches (constructibles sans condition particulière)	G, g : Glissements de terrain
	P, p : Chutes de pierres et de blocs
	A, a : Avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25 000
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractère en majuscule pour les zones rouges), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale
— Secteur des anciens établissements hospitaliers des Petites Roches.

Réalisation: DDT38 / SPR-AR2	Approbation de la modification : Mars 2013
Edition: DDT38 / SG-SIGc	Prescription de la modification : 28 décembre 2012
Echelle : 1/5 000	Approbation initiale : 8 juillet 2010